

## VILLE DE BOUCHERVILLE

### AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 2 décembre 2024 :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-290-40**

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-290 AFIN :

- De modifier les dispositions particulières applicables à la zone C-22V.
- De modifier la superficie maximale permise pour les usages complémentaires dédiés à la formation et à la démonstration de produits dans la zone I-1205.

Ce règlement est entré en vigueur le 14 mars 2025, soit à la date de délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de Longueuil.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant [boucherville.ca/avispublics](http://boucherville.ca/avispublics) ([Règlement 2024-290-40](#)).

DONNÉ À BOUCHERVILLE,  
Ce 17<sup>e</sup> jour de mars 2025

M<sup>e</sup> Marianna Ruspil, OMA, greffière